



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

PV N°4 du 21 décembre 2021

En visioconférence

Président :

M. CORDOBA Anthony,

Membres présents :

Mme. SANSON Sylvie.

MM. DOMINGUEZ CONDE David, FARINA Bruno, FOIRET Pascal, RANGER Stéphane.

Membres absents excusés :

Mmes. BISSON Gaëlle, MOMBO Bénédicte, LEDUC Agathe.

MM. COQUELET Jean-Claude, DEWILDE Morgan, LEPELISSIER Jean-Marc, PERIER Philippe, RAFA Messaoud.

Début de réunion à 19h30

Anthony CORDOBA, Président de la Commission Départementale Futsal, remercie les membres de la commission présents, et excuse les membres absents pour différentes raisons.
Pascal FOIRET est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DE PV :

Le PV n°3 de la réunion du 15/11/2021, publié sur le site du DEF le 10/12/2021, est adopté par les membres présents.

POINT SUR LES COMPETITIONS :

Les critères seniors féminin et masculin ont débuté fin novembre et se déroulent sans problème.
La coupe départementale seniors féminine, ainsi que les coupes départementales jeunes (U13, U13F, U15, U16F, U18 et U18F) ont débuté début décembre. Quelques problèmes de disponibilité de

gymnase, ou de rencontres sur herbe repositionnées par la LFN ont entraîné des reports de dernière minute.

La mise à disposition de créneaux de pratique dans les gymnases le dimanche (en forte progression cette saison) engendre quelques problèmes en raison de la poursuite de la pratique sur herbe pendant la même période.

La commission futsal remercie les membres de la commission départementale des compétitions (section seniors et section jeunes) pour le traitement des feuilles de rencontres des différentes compétitions futsal.

Une réunion de synthèse de la saison futsal et d'organisation des prochaines compétitions sera organisée à l'issue de la présente saison.

COUPES DEPARTEMENTALES SENIORS :

En vertu de la délégation du Comité de Direction relative à la gestion et au format des compétitions futsal par la présente commission, il est décidé ce qui suit.

Le nombre d'équipes engagées dans les coupes départementales seniors amène la commission à faire évoluer le règlement de ces 2 compétitions.

Afin de qualifier 4 équipes de chaque catégorie pour les finales départementales, il est décidé des dispositions ci-après :

- Coupe Futsal Seniors Féminine :

Compte tenu du nombre d'équipes engagées et de la composition du 1^{er} tour de la compétition constitué de 3 groupes de 4 équipes, il a été décidé ce qui suit pour les tours suivants.

A l'issue de la phase de groupes, les classées aux 2 premières places de chacun des 3 groupes seront qualifiées ainsi que les 2 meilleures troisièmes pour disputer les quarts de finales.

Ces dernières seront départagées suivant les critères suivants :

- 1 – Le meilleur ratio points/matches joués
- 2 - Goal-average général calculé à la différence des buts (Calcul pondéré : buts marqués et buts concédés/nombre de matchs).
- 3 – Equipe ayant marqué le plus grand nombre de buts (Calcul pondéré : buts/nombre de matchs)
- 4 – Tirage au sort

Une fois les équipes qualifiées pour les quarts de finales connues, un tirage au sort sera effectué par la commission d'organisation pour déterminer la composition des matches de quarts de finale.

Les équipes vainqueurs de ces rencontres seront qualifiées pour la journée des finales (1/2 finales et finales) qui se tiendra en un même lieu.

Un tirage au sort sera effectué, par la commission en charge de la compétition, pour déterminer l'ordonnancement des matches des demi-finales.

A l'issue des demi-finales, les deux équipes perdantes disputeront une finale pour la 3^{ème} place et ensuite les deux équipes gagnantes des demi-finales se disputeront la finale pour la 1^{ère} place de la Coupe du DEF futsal Féminine.

Pour rappel : Il est précisé que deux équipes d'un même club ne pourront participer à la finale.

- Coupe Futsal Seniors Masculine :

Compte tenu du nombre d'équipes engagées et de la composition du 1^{er} tour de la compétition constitué de 2 groupes de 4 équipes, il a été décidé ce qui suit pour les tours suivants.

A l'issue de la phase de groupes, chacune des équipes des deux groupes sera qualifiée pour les quarts de finale suivant le schéma de compétition suivant :

- Le 1^{er} du groupe A sera opposé au 4^{ème} du Groupe B
- Le 2^{ème} du groupe A sera opposé au 3^{ème} du Groupe B
- Le 3^{ème} du groupe A sera opposé au 2^{ème} du Groupe B
- Le 4^{ème} du groupe A sera opposé au 1^{er} du Groupe B

Les vainqueurs seront qualifiés pour la journée des finales (1/2 finales et finales) qui se tiendra en un même lieu.

Un tirage au sort sera effectué, par la commission en charge de la compétition, pour déterminer l'ordonnement des matches des demi-finales.

A l'issue des demi-finales, les deux équipes perdantes disputeront une finale pour la 3^{ème} place et ensuite les deux équipes gagnantes des demi-finales se disputeront la finale pour la 1^{ère} place de la Coupe du DEF futsal Masculine.

Pour rappel : Il est précisé que deux équipes d'un même club ne pourront participer à la finale.

Il est précisé que ces dispositions ont valeur officielle et sont donc applicables pour cette saison de futsal seniors.

Ces modifications règlementaires seront communiquées à l'ensemble des clubs participants à ces 2 compétitions.

ORGANISATION DES FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES :

Les finales départementales sont prévues les samedi 19 et dimanche 20 février 2022 au gymnase du collège de BUEIL.

Le samedi seront organisées les finales U13, U13F, U15 et U16F.

Le dimanche sera consacré aux finales U18, U18F, seniors masculins et seniors féminines.

Il est rappelé que seules les catégories U13 et U13F sont concernées par une finale régionale qui est prévue lors du week-end des 23 et 24 avril 2022 dans un lieu à déterminer par la LFN.

Compte tenu de ces organisations, la CDA devra mettre à disposition 6 à 8 arbitres pour chaque journée de finales.

Lors de la journée du samedi, il est envisagé une démonstration de foot-fauteuil. Une visite préalable des installations est prévue avec un des responsables de la section invitée, afin de valider cette possibilité.

POINTS DIVERS :

Un rappel des réglementations en vigueur concernant le protocole sanitaire a été effectué auprès de l'ensemble des clubs.

Concernant les règlements spécifiques futsal (lois du jeu), il est rappelé aux clubs que les différents documents sont disponibles sur le site du DEF en rubrique « documents / statuts et règlements / règlements du futsal ».

Par ailleurs, il est précisé que l'arbitrage sera assuré, dans la mesure du possible, par des arbitres officiels désignés par la CDA.

- En cas d'absence d'arbitres officiels désignés par le DEF, l'arbitrage de chacun des matchs du plateau futsal sera assuré par 2 dirigeants neutres des équipes en présence sur le plateau.

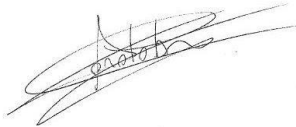
- Si un seul arbitre officiel est présent, le poste de 2ème arbitre sera assuré par un dirigeant neutre des équipes en présence sur le plateau.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 19 janvier à 19h00 au siège du DEF, ou en visioconférence selon évolution de la situation sanitaire.

Fin de réunion à 20h30.

*Les décisions de la commission futsal sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de l'Eure, dans un délai de **sept (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

Le Président de commission
Anthony CORDOBA



Le Secrétaire de séance
Pascal FOIRET

